



# LE MANUEL

de l'accueil des tournages

## Lycées

## **La Commission du Film d'Île de France : rôle et fonctions**

Créée en 2004, la Commission du Film d'Île-de-France œuvre à faciliter les tournages dans la Région, en offrant aux équipes françaises et étrangères les meilleures conditions d'activité et le meilleur cadre de production et en facilitant le montage de coproductions entre des producteurs français et étrangers. Depuis 5 ans la Commission du Film d'Île-de-France a établi des relations fortes avec les départements et de nombreux lieux emblématiques de la région permettant ainsi la rencontre entre les professionnels du cinéma et de l'audiovisuel et les forces vives du territoire francilien.

Forte de son expérience et de son expertise du fonctionnement et des besoins du secteur cinématographique et audiovisuel, la Commission du Film souhaite mieux accomplir son rôle d'interface privilégiée entre les sociétés de production et les sites afin de conforter les bonnes pratiques et de répondre au mieux aux besoins de chacun dans le cadre de l'accueil des tournages.

## **La Commission du Film d'Île-de-France est à votre disposition pour :**

- Définir et mettre en place les modalités de l'accueil des tournages, en intégrant tous les aspects juridiques, humains et environnementaux
- Vous informer précisément sur les autorisations de tournage, sur le rôle et la responsabilité de la direction
- Vous renseigner sur le droit d'auteur des architectes et artistes liés aux bâtiments
- Vous aider dans les pré-repérages, la sélection des décors et l'inscription de ceux-ci dans la base de données de la Commission du Film d'Île-de-France
- Vous orienter et vous guider dès lors que votre site a été contacté par une équipe de tournage
- Vous conseiller quant à l'organisation de la visite de pré-repérages d'une équipe de tournage
- Vous mettre en contact avec les personnes et les structures aptes à vous épauler (commune, département, intercommunalité...)
- Vous accompagner dans la préparation de l'accueil de tournage
- Vous permettre de mettre en place un cadre conforme au respect de l'environnement
- Vous renseigner et vous guider en cas d'éventuel incident, problème ou tension avec l'équipe
- Vous conseiller lors de la fin d'un tournage en vous donnant tout un ensemble de recommandations et de vérifications
- Promouvoir votre site en tant que lieu de tournage auprès des professionnels

Ainsi, nous vous invitons à collaborer pleinement avec nous et le plus en amont possible afin de répondre au mieux à vos attentes. La Commission du Film d'Île-de-France est votre interlocuteur privilégié.

## **Le Manuel**

Le Manuel que vous avez entre les mains a pour objet de vous guider dans le processus d'accueil d'un tournage.

Il vous apporte des informations concernant le monde du cinéma et de l'audiovisuel afin de vous familiariser avec ce secteur qui peut vous être étranger.

Il vous accompagne dans la mise en place de la procédure d'accueil des tournages. Il est accompagné de documents type (convention, cahier des charges, état des lieux) que vous pourrez facilement adapter et utiliser sous l'entête de votre établissement.

# Les étapes de la production d'un film

De l'idée originale jusqu'à la présentation de l'œuvre au public, le processus de création d'un film est jalonné de différentes étapes complémentaires et interdépendantes. La conception d'un projet de film est souvent longue et ardue et implique une collaboration entre de nombreux acteurs de la filière cinématographique et audiovisuelle.

## ⇒ **Le développement, la phase créatrice :**

Tout commence par une idée, une inspiration et l'écriture d'un scénario. Le scénario peut être une idée originale, une commande d'un producteur, d'un studio ou l'adaptation d'une œuvre. Au-delà de l'aspect créatif, c'est un document technique qui décrit l'action prévue à l'écran et les dialogues des différents personnages. Présenté dans l'ordre de déroulement du film, il décrit méthodiquement ce que l'on verra et entendra dans le film. Le scénario peut s'accompagner d'une note d'intention qui apporte un éclairage supplémentaire sur le projet en précisant la vision de l'auteur.

Le scénario permet à chaque corps de métier présent à la conception d'un film de puiser les informations nécessaires dans les descriptions des décors et les indications de jeu pour les comédiens. Il prédispose largement au choix de lieux de tournages pour peu que le scénario formule des options précises.

Scénario en main, l'auteur, réalisateur ou scénariste va démarcher les producteurs qui vont évaluer le potentiel du film, notamment en s'assurant du concours des distributeurs et des diffuseurs (chaînes de télévisions). La société de production est "l'ensemblier" : le porteur financier, technique mais aussi artistique du film. Elle saura donner des conseils de réécriture et chiffrer de façon précise le coût de fabrication du film.

## ⇒ **La pré-production, imaginer et concevoir le film :**

Une fois que le projet est adopté par un producteur, il entre en pré-production et les moyens techniques, financiers et humains qui permettront de réaliser le film sont définis. Le film est conçu et imaginé dans sa plus large partie pendant la phase de pré-production : l'ensemble des plans à tourner, (cela peut donner lieu à la conception d'un story-board, sorte de bande-dessinée plan par plan par des graphistes spécialisés), le coût et le financement du film établi, le producteur demandera éventuellement au réalisateur de redéfinir son projet.

L'exercice suivant consiste en la lecture du scénario de façon à déterminer tout ce que le tournage d'une scène requiert comme organisation concrète et donc d'anticiper tous les aspects logistiques. Un calendrier est alors mis en place pour délimiter les différentes étapes du tournage. Il prend la forme d'un plan de travail. C'est un grand tableau qui permet d'un seul coup d'œil d'entrevoir la totalité du tournage. Il contient : un calendrier des dates de tournage ; les numéros de jours de tournage ; les indications d'effets de lumière ; les tournages de nuit ou de mixte ; les numéros de séquences tournées chaque jour ; les décors ; les rôles, désignés chacun par leur numéro ; les rôles de complément ; les effets spéciaux ; les véhicules mobilisés ; les animaux ; les appareils spéciaux de prise de vue ; la machinerie supplémentaire ; les véhicules pour la prise de vue etc...

Le budget de la production est évalué et le directeur de production se charge de constituer une équipe technique et artistique nécessaire à la réalisation du film. La taille et

le type de l'équipe dépendent de la nature du film et de son budget. Dans le cas d'un film étranger, notamment américain, la société de production est représentée en France par un producteur exécutif. Il a pour fonction de valider le budget, d'en suivre l'exécution, d'assurer une coordination permanente avec les commanditaires restés dans le pays d'origine et de veiller à l'exécution de toute nouvelle instruction de ces derniers.

L'équipe, au sens strict, se compose généralement du réalisateur, d'un assistant réalisateur, d'un directeur de casting (qui auditionne des acteurs et figurants), d'un régisseur général, du directeur de production (qui constitue des équipes techniques et gère le budget) et du directeur de la photographie ou chef opérateur de prises de vues (qui est responsable de la prise de vues pendant le tournage).

Par ailleurs, le directeur artistique, dans le cas d'une production étrangère, s'occupe des scènes de tournage, des costumes et du maquillage, le décorateur crée la décoration des scènes et le chef-opérateur du son est le responsable de la prise de son sur le plateau.

Une fois les moyens obtenus, le processus de création d'un film va se focaliser à rechercher et à sélectionner, en collaboration avec l'équipe technique et la production, des lieux de tournages, des décors ... Pendant cette phase, la société de production fait appel à des repéreurs et aux commissions du film pour trouver les décors adaptés aux exigences du scénario. Les autorisations requises doivent être également obtenues et le matériel et les accessoires préparés.

#### ⇒ **La production, le moment de la réalisation :**

Elle correspond au moment du tournage. Un tournage représente un grand nombre de paramètres à maîtriser. La réussite du tournage repose sur la qualité de la préparation. Dans le cinéma, cette préparation est confiée à deux personnes : le premier assistant-réalisateur, assure la direction du plateau et à ce titre anticipera et ordonnera le déroulement de la journée et l'organisation liée à la partie artistique, et le régisseur général qui traitera les questions d'autorisations de tournage, d'intendance et de logistique (Démarches administratives, restauration, acheminement des matériels et personnes, hébergement, relations avec les entités extérieures au tournage). Ces deux personnes veillent sur le plateau à ce que les dispositifs d'hygiène et de sécurité soient mis en place, en concertation avec les chefs d'équipe et le directeur de production.

La majorité de l'équipe doit être présente à ce stade du processus de création d'un film (accessoiriste, scripte, photographe, etc... soit au minimum une quarantaine de personnes). C'est durant cette phase que le film se matérialise et prend forme. Chaque jour de tournage, chaque prise de vue est minutieusement préparée et suit le plan de travail établi en amont.

En dehors du plateau, l'équipe aura installé tout son matériel et ses camions. De même, une cantine sera mise en place ainsi qu'une table régie (endroit du plateau où l'équipe peut se restaurer et faire une pause), des vestiaires, les loges...

Chaque scène est tournée en plusieurs fois et chaque prise est marquée à l'aide d'un clap filmé à chaque début ou fin de prise. Cela permet ensuite au monteur de repérer les prises car il y a sur le clap différentes informations (le numéro de la scène, celui de la prise, le nom du réalisateur, celui du directeur de la photographie et le nom du film).

Le clap sert aussi de marqueur pour la synchronisation du son qui peut être enregistré séparément et intégré au film lors du montage.

Ces prises de vues sont appelées des rushes et vont servir au montage du film.

#### ⇒ **La post-production, monter et finaliser :**

Une fois les prises fixées sur la pellicule et le tournage terminé, débute la phase de montage. Les différents éléments du film (images, musique, sons, effets spéciaux...) sont assemblés et mixés en studio. Le montage est une étape importante puisque c'est lui qui donne le rythme et le sens final au film.

Cette phase du processus de création d'un film a beaucoup évolué avec les technologies numériques : aujourd'hui le travail se fait principalement sur ordinateur.

Durant la postproduction, les différentes séquences sont assemblées par le monteur, qui sélectionne et ordonne les meilleures prises.

Après l'examen et l'approbation du réalisateur et du producteur, le montage est définitif : aucun changement ne sera effectué par la suite.

Le film passe alors au département du son pour l'ajout de la bande sonore (effets sonores, doublage et dialogues).

Le travail de post-production prend généralement plus de temps que le tournage en lui-même.

A l'issue de ce travail, le film est prêt à être fixé dans sa forme définitive avant d'être distribué et présenté au public.

#### ⇒ **La distribution :**

En aval de la production et en amont de l'exploitation cinématographique (diffusion du film dans les salles de cinéma) la distribution concerne le choix des films qui seront montrés sur le territoire et pourront ainsi être diffusés sur les écrans.

Le distributeur estime le potentiel artistique et commercial des films qui lui sont proposés par les sociétés de production. Son influence culturelle sur son territoire est donc décisive. Dans le même temps, chacun de ces choix recèle une part de risque pour le distributeur en tant qu'entreprise.

Le distributeur est confronté à l'importante masse des films produits chaque année. Pour choisir, il repose d'abord sur son propre réseau de producteurs et de réalisateurs dont il a déjà pu apprécier le travail. Il est également épaulé par les festivals de films et les vendeurs internationaux. Les premiers comme les seconds ont pour mission de découvrir et valoriser les nouveaux talents. Les premiers les récompensent par des prix, les seconds vendent les plus porteurs.

Le métier de distributeur se décompose en trois dominantes inséparables : financière (achat de droit, duplication de copies), promotionnelle (établissement de plan-média et de partenariats, opérations de relation-presse) et de programmation (négociation avec les salles de cinéma : exploitants ou programmeurs de réseaux d'exploitants).

#### ⇒ **L'exploitation cinématographique :**

C'est l'étape essentielle et décisive du processus de fabrication d'un film. L'exploitation cinématographique correspond à la diffusion en salle du film et à l'encaissement des recettes de ce film qui seront partagées avec le distributeur, chargé à ce dernier de partager à son tour avec le producteur.

Les responsabilités du directeur de salle - l'exploitant - recouvrent la programmation (le choix des films), la promotion locale, les relations avec ses spectateurs (accueil) et tout un

ensemble de questions pratiques. L'exploitation cinématographique rassemble des salles de cinéma de taille et statuts hétérogènes.



# Les différents acteurs de la filière

Who's who d'un tournage : petit tour d'horizon des métiers du cinéma.

Si ce sont souvent les réalisateurs qui tiennent le devant de l'affiche, c'est toute une équipe de professionnels qui participe au processus. Un tournage suppose la participation de nombreuses mains qui œuvrent chacune au bon déroulement du tournage et apportent leur savoir-faire et leur technique. Accueillir un tournage sur votre site, c'est, à un moment donné, rencontrer et discuter avec l'un de ces professionnels.

- **Le réalisateur :** Il assume la direction et la fabrication du film. C'est à la fois un auteur et un technicien. Il est également appelé le metteur en scène. À partir d'un scénario, il détermine les aspects visuels et dramatiques du film. Il participe à la préparation, au casting des comédiens et au casting technique, aux repérages, au tournage et à la postproduction ainsi qu'à la promotion. Lors du tournage, il assure la mise en scène, la direction des acteurs et dirige l'équipe technique dont il s'est entouré.
- **Le directeur de production :** Avant le tournage, lors de la phase de pré-production, il établit les devis, choisit l'équipe avec le producteur et le réalisateur. Il représente le producteur sur le tournage, gère le quotidien en résolvant les problèmes notamment matériels et financiers. Il est chargé d'établir un équilibre financier entre la volonté du réalisateur (le scénario, l'histoire qu'il a imaginée) et celle du producteur. Son devis de fabrication du film l'amène à négocier auprès des autres intervenants du film (fournisseurs, metteur en scène, agents artistiques...) Sur le plateau, son rôle est aussi une question d'équilibre : faire en sorte que les différents intervenants s'entendent bien, que les horaires et les règles d'hygiène et de sécurité soient respectés... C'est également à lui que l'on fait appel pour un redéploiement budgétaire au sein de l'enveloppe originelle. En cas de dépassement, il estime celui-ci, à charge au producteur délégué d'approuver la rallonge et d'en trouver l'abondement. Une fois le tournage terminé, il convoque les différents acteurs pour la post-production : post-synchronisation, mixage...
- **L'assistant-réalisateur :** Présent dès la première étape de préparation d'un film, l'assistant réalisateur a pour principale mission l'élaboration du plan de tournage: après lecture attentive du scénario, l'assistant-réalisateur dépouille le script et analyse les séquences pour en déterminer tous les besoins. Pour chaque séquence, il rédige une fiche technique qui contient toutes les indications concernant les personnages, les décors, les costumes, les éclairages... Il peut alors établir un plan de travail pour chaque corps de métier. Il détermine également le nombre et l'ordre des scènes à tourner.

- **Le régisseur général :** Le régisseur général est entouré d'adjoints et d'assistants. Il est l'un des plus proches collaborateurs du directeur de production pendant le tournage mais également avant, pour le repérage des décors et des lieux de tournage. Il gère la partie administrative et logistique des autorisations de tournage, du transport, de l'hébergement, du matériel. Premier arrivé sur le plateau, il est souvent le dernier parti. Le régisseur général est donc un des interlocuteurs principaux lors de l'accueil d'un tournage.
- **Le repéreur :** Historiquement, le repérage devait être effectué par les assistant-réalisateurs (premiers ou seconds) ou les régisseurs ; parfois même par des assistants de production, voire des stagiaires. L'activité se professionnalisant, certains assistant-réalisateurs ou régisseurs sont devenus des repéreurs à part entière, créant ainsi un parallèle avec Hollywood et le Royaume-Uni. Aujourd'hui, c'est donc principalement à ces repéreurs que les gestionnaires de sites ont à faire. Ils présentent l'avantage de repérer immédiatement les avantages et les handicaps d'un lieu d'un point de vue professionnel. Une fois les lieux choisis, le repéreur passe le relais au régisseur qui assurera la partie administrative et logistique de la gestion de ce qui devient le décor.

- **Le directeur de postproduction**

Traditionnellement en France, le rôle du directeur de production prenait fin peu après le tournage. La post-production étant assumée par le monteur en liaison le producteur. Dans les années 1980, la complexité ascendante de la post-production, avec l'introduction de nouvelles techniques (informatiques et numériques) a rendu nécessaire la création de ce nouveau poste, pouvant être aussi appelé « Superviseur de post-production ». En général, le directeur de post-production n'a pas les attributs du directeur de production (notamment la responsabilité civile, l'autorisation de signer les chèques). Il assure à la fois la liaison entre le Producteur et les équipes techniques (image et son). Il doit appréhender les moyens techniques nécessaires à la bonne fabrication (ou finitions) du film et ce, dans les meilleures conditions financières.

- **Le directeur artistique :** Dans le cas des productions étrangères et particulièrement anglophones, le directeur artistique est un chef décorateur aux responsabilités étendues. C'est le responsable de l'aspect visuel et artistique de la production cinématographique ou audiovisuelle. Il collabore notamment avec le chef opérateur, le chef costumier ou le styliste, tout en supervisant le travail des ensembliers et accessoiristes comme tout décorateur. Son activité est aussi administrative : il gère le budget et l'agenda des différents corps de métiers qu'il dirige.
- **Le chef décorateur :** Au cinéma, le chef décorateur est chargé de créer les lieux et les décors d'un film. Il est le principal responsable du décor : il prend en charge les aspects esthétiques, techniques, matériels et budgétaires. Il doit respecter les contraintes imposées par les gestionnaires du site. En cas de problème, c'est le régisseur qui sera chargé de négocier et de conclure un accord avec le gestionnaire de site. La conclusion de cet accord peut parfois être laissée au directeur de production et/ou au producteur délégué ou exécutif, lorsque la production s'en est dotée.
- **Le scripte :** Le (ou la) scripte fait partie de l'équipe mise-en-scène, avec l'assistant-réalisateur et le réalisateur. Pendant la préparation, il analyse le scénario en

profondeur, élabore divers documents et fournit un pré-minutage. Pendant le tournage, il épaulé le réalisateur dans sa réalisation, en lui apportant ses connaissances techniques et son regard artistique, en matière de découpage, de mise-en-scène et de jeu, et fait le suivi du minutage. Responsable de la cohérence et de la continuité du film, il veille à faire assurer les justes raccords entre séquences et entre plans afin que le montage puisse s'effectuer sans problèmes. Il rend compte de l'avancement du tournage via le rapport production, dont les données peuvent être utiles pour les Assurances.

- **Le monteur :** Il assure l'assemblage des plans et séquences d'un film pour en délivrer toute l'« essence » voulue lors du tournage par le réalisateur. Il s'agit d'un travail complexe alliant une partie artistique importante (structure, narration, rythme) à une partie technique (gestion des problèmes de post-production, maîtrise des outils de montage, relation avec le laboratoire cinématographique, avec les monteurs son, etc.).
- **L'étalonneur :** Il règle les contrastes et la luminosité (chrominance) des images du film et fixe donc la version définitive de la copie de référence, en collaboration étroite avec le réalisateur et le chef-opérateur.
- **Le mixeur :** ou ingénieur du son de mixage, est le dernier intervenant dans la chaîne de post-production sonore, après le monteur son qui a organisé chaque piste sonore. Le mixeur a la charge de mélanger, équilibrer, harmoniser toutes les pistes sonores pour élaborer la bande sonore finale du film. Il doit mettre en œuvre les choix esthétiques et techniques, qui répondent aux attentes du réalisateur et du monteur son.
- **Le directeur de la photographie :**

Collaborateur direct du réalisateur, il a la responsabilité de la qualité technique et artistique de la photographie et des prises de vues du film. A ce titre, il détermine avec le directeur de production les moyens matériels, techniques et humains nécessaires aux prises de vues. Pendant la préparation et le tournage, il participe aux repérages, au découpage et au choix des cadres et plus généralement à toutes décisions qui ont une incidence sur la qualité de l'image. En fonction des demandes artistiques du réalisateur, il choisit et compose les ambiances lumineuses du film. Il définit et contrôle les travaux de l'équipe de prises de vue, du chef électricien et du chef machiniste pour les problèmes de lumière. Il surveille l'étalonnage du film et est consulté sur les travaux de finition ayant une incidence sur l'image du film. Il est consulté en cas de modification de l'image par des techniques informatiques. Dans l'exercice de sa fonction, il veille aux règles d'hygiène et de sécurité.
- **Le distributeur :** Il assure la présentation du film à son public, sa mise sur le marché. Il participe en amont au financement du film par une « avance distributeur », définit le positionnement de celui-ci sur le marché, la combinaison de salles optimale pour en assurer le succès et l'ensemble des moyens marketing qui vont accompagner la sortie. Le distributeur assure également la mise en place des supports physiques pour l'exploitation. Il est l'interlocuteur des exploitants de salle et le garant de la remontée de recettes auprès des producteurs.

- **Le producteur :**

Le producteur (producteur délégué) d'une œuvre audiovisuelle est la personne physique ou morale qui prend l'initiative et la responsabilité de la réalisation de l'œuvre. Il prend personnellement ou partage solidairement l'initiative et la responsabilité financière, technique et artistique de la réalisation de l'œuvre et en garantit la bonne fin.

En tant que maître d'œuvre du film, il a pour tâches principales :

- de piloter la conception du projet, en accompagnant le(s) scénariste(s) au cours de l'écriture du scénario, puis le réalisateur dans l'étape de préparation (choix des acteurs, des lieux de tournage, de l'équipe). Il supervise le tournage et est l'interlocuteur privilégié en cas de problème ou de conflit. Il a un rôle artistique et pas seulement financier,
- d'étudier la faisabilité du projet, de faire établir le budget (par le directeur de production),
- de concevoir le montage financier, en recherchant des financements (partenaires coproducteurs français ou internationaux, chaînes de télévision, distributeur salle, ventes à l'étranger, ventes vidéo, organismes de financement, aides et subventions, etc...),
- de mettre en œuvre les ressources créatives, humaines, financières et techniques nécessaires à la fabrication et à la diffusion du film,
- d'établir et de faire respecter l'agenda de la fabrication,
- de contrôler les dépenses par rapport au budget et d'en rendre compte aux cofinanciers du film. Il assurera par la suite la répartition des (éventuelles) recettes.

**Le producteur exécutif :**

Le producteur exécutif, quand ce rôle n'est pas tenu par le producteur délégué lui-même, est employé par ce dernier et établit le lien entre le producteur délégué et l'équipe de réalisation. C'est notamment le cas pour les films étrangers, en particulier américains, où la société de production est représentée en France par un producteur exécutif. Il est le gestionnaire du film mais n'en est pas juridiquement responsable et ne possède généralement pas de part des recettes du film. Le producteur exécutif assure concrètement la fabrication du film, dans le cadre du budget arrêté. À ce titre, il engage les équipes et établit les contrats conformes au droit du travail et des conventions collectives.

Il réunit des moyens techniques en faisant appel à des prestataires techniques et est présent sur le tournage. Il assure le suivi de la fabrication du programme et contrôle le budget et les délais, pour le compte du producteur délégué.

# Se préparer à l'accueil de tournages

## Une démarche écologique

Le Région Île-de-France souhaite devenir la première Ecorégion d'Europe. A cet effet, elle a demandé à tous les organismes qui lui sont associés, dont la Commission, de trouver les moyens de participer à cet objectif.

La filière audiovisuelle et cinématographique joue un rôle majeur dans la sensibilisation du public aux grands enjeux environnementaux par l'intermédiaire des contenus produits et diffusés.

Or, si l'impact écologique direct de cette activité n'est pas encore mesuré ni pris en compte dans une dynamique de réduction progressive, chacun peut aisément imaginer qu'une activité qui suppose transport, lumière, restauration, logement et qui entre fréquemment en contact avec des environnements naturels et urbains sensibles comporte des champs potentiels de réduction de cet impact, à commencer sur les lieux de tournage.

Aussi, conscients de ce paradoxe, et concernés par cette question dans leurs propres réseaux ou entreprises, les partenaires d'Ecoprod, la Commission du Film d'Île-de-France les chaînes de télévision TF1 et France 5, la Direction régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE), L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) et Audiens, le Groupe de protection sociale dédié aux métiers de l'audiovisuel, de la communication, de la presse et du spectacle souhaitent élaborer et mettre à la disposition des acteurs de cette filière des moyens de mesure et d'action adaptés le mieux possible à la diversité des situations.

Pour leur part, les productions seront amenées à changer progressivement leurs modes opératoires (mutualisation des moyens de transport, choix de modes de transport « verts »...), leur mode d'achat (objets recyclables ou réutilisables), leurs modes de travail qui auront une influence sur l'artistique (lumière, numérique plutôt que pellicule), bref, elles tenteront de faire en sorte que l'empreinte écologique d'un tournage se réduise au minimum.

Cela deviendra d'autant plus possible que les administrations auront pris quelques dispositions afin d'encourager cette réaction.

Les premières peuvent revêtir un caractère réglementaire et donc obligatoire: circulaire obligeant au nettoyage des lieux après le tournage, dépôt des ordures dans des bennes de tri sélectif mises à disposition par le site à cet effet, obligation de branchement sur le secteur électrique dès lors que l'opérateur pourra fournir ce service afin d'éviter le recours au groupe électrogène...

Les deuxièmes dispositions auront un caractère incitatif : mise à disposition gracieuse de locaux pour loges, stock de costumes et décors, gestion des figurants, qui évite le déplacement de véhicules, l'accompagnement de la production dans sa recherche locale de figurants, sensibilisation des commerçants aux besoins spécifiques d'une production de façon à lui éviter d'avoir recours à des services supposant une mobilisation de véhicule et donc soumission d'une liste de ces commerces.

## Sélection des sites lors du prérepérage par la Commission du Film d'Île-de-France

Le Commission du Film d'Île-de-France développe depuis 5 ans une base de données comportant à ce jour plus de 1 500 décors, principalement monumentaux. Elle complète régulièrement cette base avec des sites classiques tout comme de caractère original.

**Les sites classiques** sont généralement des châteaux, des musées mais aussi des tribunaux, des hôpitaux, des universités, des établissements scolaires dont les lycées, donc tout bâtiment au sein desquels les personnages d'une fiction peuvent être amenés à vivre.

**Les sites originaux** se caractériseront par leur forme architecturale singulière (architecture ancienne ou moderne originale, friches industrielles, sous-sols tels que carrières, caves, souterrains ou galeries).

Tous ces sites doivent être propriété de l'administration ; elle doit être maîtresse du calendrier des sites.

Ces sites, pour qu'ils deviennent de potentiels décors, doivent permettre d'y tourner. Ainsi, outre une configuration ne présentant pas de danger apparent pour la sécurité du tournage, les intérieurs doivent présenter des surfaces minimales qui permettent le recul de la caméra et l'installation de projecteurs.

Autant que possible, les sites privilégiés seront ceux qui permettent le raccordement au réseau électrique, le stationnement des camions et d'une cantine à proximité, l'idéal étant le stationnement et l'installation au sein même de l'emprise du bâtiment.

Cette considération ne doit pas exclure d'emblée des bâtiments au caractère original fort qui pourraient intéresser vivement une production. L'avis des équipes de la Commission du Film fondé sur leur expérience sera alors déterminant.

Une fois la liste établie, les caractéristiques techniques de chaque site feront l'objet d'un relevé. Ils comprendront les éléments suivants :

- Le nom d'usage du décor (de façon à ce que lorsque la production entre en communication avec le site, ses représentants comprennent immédiatement de quel site la production parle)
- Adresse exacte du lieu
- Le niveau d'accessibilité du lieu (notamment pour les camions)
- La nature du stationnement à proximité (parking payant et/ou gardé, sur herbe, béton ou asphalte) ; la capacité de stationnement
- Le classement ou non à l'inventaire ou au supplémentaire des Monuments Historiques
- Période de construction du bâtiment
- La présence d'œuvres (amovibles ou non) et pouvant donner lieu au paiement de droits d'utilisation à des ayants droit (identifiés) ou à une société de gestion de droits (ADAGP notamment).

- L'état général du bâtiment : bon, désaffecté, en restauration...
- La présence de nuisances sonores ou visuelles évidentes ou non
- Les horaires d'ouverture au public
- Le contact sur place (gardien, responsable du site, bref la personne qui détient les clés et peut ouvrir à l'arrivée de la production)
- Le nom et les coordonnées de la personne à contacter en charge des démarches d'autorisation
- Les prix de location
- La hauteur sous plafond
- La superficie de chaque pièce
- Le type d'installation électrique ; la puissance électrique
- Le type d'arrivée d'eau : pompier ou simple alimentation

Par exemple, pour un lycée, chacune des salles devra faire l'objet d'une fiche ; les salles de sport, de restauration, les cuisines, les vestiaires et les toilettes aussi, si celles-ci sont de taille suffisante pour pouvoir y tourner.



## **Le droit d'auteur**

### **Le cadre législatif**

Le droit d'auteur en France est protégé par les dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle dans lequel on retrouve les règles applicables à ce domaine. Selon l'article L111-1 du code, « l'auteur d'une œuvre de l'esprit jouit sur cette œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété exclusif et opposable à tous ». Il peut néanmoins céder tout ou partie de ce droit au bénéfice d'une personne physique ou morale à l'occasion d'une succession, d'un legs, d'une cession... celle-ci représente alors les ayants droit.

### **Les droits patrimoniaux**

L'auteur dispose, après divulgation de l'œuvre, du droit de tirer un profit pécuniaire de celle-ci. Ce sont ces droits que l'auteur peut céder en contrepartie d'une rémunération. Ils comprennent le droit de représentation et le droit de reproduction.

### **Le droit moral de l'auteur**

L'auteur d'une œuvre de l'esprit jouit, du seul fait de la création et sans formalité, d'un droit lui conférant le pouvoir exclusif de faire respecter son nom, sa qualité et son œuvre. L'œuvre est considérée comme le prolongement de la personnalité de l'auteur. Ce droit moral est inaliénable.

### **Le droit de l'auteur de l'œuvre photographiée**

Les œuvres (sculptures, peintures, œuvres architecturales...) exposées ou conservées dans les musées et dans certains lieux publics (parcs, jardins ou autre) ne relèvent pas automatiquement du domaine public. Certaines sont encore protégées par le droit d'auteur. En conséquence, toute prise de vue de l'œuvre et son utilisation ultérieure est soumise à autorisation de l'auteur ou de ses ayants droit. Il est conseillé de se renseigner auprès des organismes chargés de la conservation ou de l'exposition afin d'obtenir les coordonnées de l'artiste, de ses ayants droit ou des sociétés d'auteurs qui les représentent.

### **Durée de la protection des œuvres**

Selon l'article L121-1 du Code de la Propriété Intellectuelle, l'auteur jouit du droit d'exploiter son œuvre sa vie durant. A son décès, ce droit est transmis à ses ayants droit pendant l'année civile en cours et les soixante-dix années suivantes (Article L 123-7). Au terme de cette période, l'œuvre relève du domaine public. Dans le cas d'une œuvre de collaboration, l'année civile prise en considération est celle de la mort du dernier vivant des collaborateurs.

Nous vous conseillons de renvoyer les productions vers l'ADAGP ou vers les organismes gérant les droits des artistes dont vous connaissiez les coordonnées.

### **ADAGP (Société des Auteurs dans les Arts Graphiques et Plastiques)**

11, rue Berryer – 75008 Paris

Tel : +33 1 43 59 09 79 - Fax : +33 1 45 63 44 89

ou

### **SAIF (Société des Auteurs des Arts Visuels et de l'Image Fixe)**

121, rue Vieille du Temple – 75003 Paris

Tel : +33 1 44 61 07 82 - Fax : +33 1 42 77 24 39



## Mise en place de la procédure

Afin que vous ne soyez pas pris au dépourvu, nous vous conseillons de mettre en place une procédure, si minimale soit-elle, qui permettra de répondre rapidement à la production et vous évitera les tâtonnements et les décisions prises dans l'urgence.

Car, si les productions de films ou de fictions télévisées bénéficient d'un temps de préparation relativement long, les producteurs de publicité pour ce qui les concerne doivent agir très rapidement, les commandes des clients étant généralement à exécuter dans l'immédiat, c'est-à-dire dans les jours qui suivent.

Il est important d'être aussi réactif que possible car, notamment pour les films publicitaires, la délocalisation des tournages est forte. Des dispositifs fiscaux sont aujourd'hui en place qui incitent les producteurs de cinéma et de fiction à relocaliser en France. Mais tel n'est toujours pas le cas pour la production publicitaire. Dans les dix dernières années, la France a perdu un nombre considérable de tournages de ces films. Si les sites de tournage ne sont pas la cause de cette délocalisation, ils peuvent contribuer à leur relocalisation sur notre territoire par leur réactivité et par une pratique tarifaire raisonnable. L'enjeu est l'emploi de professionnels qui travaillent tant pour le cinéma et la fiction que pour la production publicitaire (faciliter l'accès des productions en général aux sites, lutter contre le chômage des intermittents et favoriser l'activité d'un secteur français de pointe).

La procédure doit donc être simple, gage de rapidité.

La direction désignera un interlocuteur unique pour les producteurs dont le titre comportera la mention de « chargé de l'accueil des tournages » par souci de clarté dans la communication avec les professionnels.

Ce chargé de l'accueil des tournages s'assure auprès des services de la disponibilité des lieux, de la faisabilité du tournage qui requiert parfois une exploitation inhabituelle ou adaptation des lieux dont la compatibilité avec la conservation ou la sécurité doivent être vérifiées, et coordonnera les services impliqués par le tournage. Elle assurera toutes les étapes d'étude de faisabilité afin de préparer la prise de décision. Cette personne pourra être décisionnaire si la direction lui en donne délégation et devra autant que faire se peut être présente pendant toute la durée des prises de vues ou être en contact direct avec le régisseur général.

A défaut, elle devra avoir un accès direct auprès de la direction ou de la personne que celle-ci aura désignée pour prendre ces décisions. Il faudra également s'assurer de la prééminence des instructions données par le chargé de l'accueil des tournages. En effet, les tournages sont des activités exogènes et provoquent parfois des phénomènes de réticences de la part des équipes techniques. Le chargé de l'accueil des tournages doit être investi d'une certaine « puissance » qu'il maîtrisera de diplomatie afin de répondre au mieux aux souhaits de la production.

Pour vous faciliter la mise en place de la procédure et connaître les détails du projet de tournage, vous trouverez à la fin du Manuel une lettre de réponse type à une première sollicitation d'une production ainsi qu'une fiche de renseignements tournage (Annexes 1 et 2)

## Établir vos tarifs

L'accueil d'un tournage sur votre site, qui suppose redevance, doit être considéré comme un service et non comme une seule mise à disposition contre un loyer.

Il suppose un accompagnement de la production par un chargé d'accueil des tournages, du premier contact à l'état des lieux de sortie, la mise à disposition de personnel technique et un contrat dûment signé sur la base d'un tarif établi et sur lequel vous vous serez accordé avec la production.

L'accompagnement suppose un interlocuteur unique, le chargé d'accueil des tournages dont le rôle est décrit dans le chapitre précédent. Celui-ci sera désigné par le chef d'établissement, s'il n'assume pas cette tâche lui-même.

Il implique également la présence sur plateau, les jours de montage, tournage et démontage, d'un technicien polyvalent expérimenté et investi d'une suffisante autorité pour prendre des décisions pratiques immédiates. Celui-ci devra avoir un accès direct à la personne chargée de l'accueil des tournages pour faire face à toute demande non-prévue et/ou extraordinaire « sur plateau » de la production.

Enfin, l'accueil suppose l'établissement des redevances et d'un contrat.

## Les tarifs

Votre site comporte plusieurs espaces de natures différentes comme nous l'avons évoqué plus haut. A chaque site, sa multiplicité d'espaces qui peuvent devenir des décors.

La valeur des sites ne doit pas être fluctuante car la loi l'interdit aux administrations qui doivent traiter tous les usagers selon le principe de l'égalité. Un décor ne doit pas être plus cher pour une production que pour une autre.

Déterminer la valeur d'un site relève donc de l'analyse des caractéristiques d'un décor dont certains sont des atouts réels pour une production.

Tout d'abord, les professionnels distinguent d'emblée les extérieurs des intérieurs. Et il est communément admis que les extérieurs sont tarifés à une hauteur bien moindre que les intérieurs qui supposent un entretien plus important et dont l'usage génère souvent plus de dérangement que le tournage en extérieur.

Pour les intérieurs, les caractéristiques utiles à une production sont :

- Niveau de conservation patrimoniale ou de correspondance à un style du décor par rapport à la période à laquelle se situe le film
- Taille de la pièce : superficie, hauteur sous plafond (recul possible ou pas, installation possible ou pas de lumière...)
- Les annexes : une production nécessite toujours des pièces annexes pour installer des ateliers : costume (les derniers ajustements pour les acteurs et figurants), maquillage, coiffure, cantine, accueil des figurants, petite menuiserie... une offre attractive suppose une mise à disposition gratuite des espaces qui peuvent accueillir ces activités connexes au tournage. De préférence, ils seront évidemment à proximité.
- Accessibilité : les productions assurent un tournage plus rapide et plus sécurisant, et donc moins coûteux lorsque le lieu est facilement accessible. Une bonne accessibilité est un atout mais c'est l'inaccessibilité qui doit influencer sur le tarif et induire une diminution.
- Le stationnement suit les mêmes appréciations que l'accessibilité. Il doit être aussi proche que possible du lieu de tournage pour permettre à tous les techniciens d'accéder aux

camions, réserves techniques ambulantes. Les loges doivent également être proches du décor pour éviter les allées et venues trop longues pour les acteurs costumés et maquillés.

- Les nuisances sonores ou visuelles déprécient le décor (ex : bruit de la route, éléments modernes dans un décor ancien : faux plafonds etc...). Pour qu'il reste attractif, il faut prévoir un prix qui soit envisageable malgré les inconvénients. Le producteur sera celui qui penchera éventuellement en faveur d'un décor qui présente ce type de difficultés pour des raisons de coûts, vous aurez là un allié...
- L'accès à une puissance électrique est un atout qui permettra à la production d'éviter la location d'un groupe électrogène, par ailleurs pollueur atmosphérique et sonore.
- L'accès à une alimentation en eau dite « pompier » est également un atout car si la puissance du débit le permet, elle permettra de réaliser des effets de pluie à un moindre coût tant financier qu'écologique.

Dès lors qu'un site est constitué de plusieurs espaces pouvant être utilisés comme décors, nous préconisons un tarif unique car il est convenu qu'une production acquiert l'accès à l'ensemble d'un site pour une tranche horaire et pourra éventuellement utiliser plusieurs espaces/décors au sein de ce même site.

Des tarifs différenciés peuvent être envisagés si des espaces/décors à la qualité très contrastée coexistent sur le site, la différence de prix se justifiant essentiellement par les coûts d'entretien de certains lieux historiques régis par des exigences de conservation élevées.

Veillez à ne pas démultiplier les grilles tarifaires au risque de créer de la confusion. Au mieux et si nécessaire, limitez vous à trois grilles dans lesquelles classer vos différents sites.

Une bonne lisibilité de la grille de tarifs est nécessaire : Cinéma, Téléfilm, Documentaire, Publicité, Clip sont les 5 rubriques à faire apparaître.

Le tarif Court-métrage est recommandé. Ce type de production cinématographique est une activité en soi ; elle a son économie. Elle se caractérise par un financement minimal auquel vous, bailleurs, pouvez vous adapter car les moyens mobilisés sur site sont généralement peu importants. Un tarif à 10 % du tarif Cinéma est d'usage. Parfois les montants restent inabordables pour les productions de court. Nous vous recommandons d'étudier les éventuelles demandes de gratuité et d'y accéder selon l'intérêt que vous porterez au film. Enfin, n'oubliez pas que de nombreux professionnels exerçant dans les autres secteurs travaillent dans le milieu du court et donc n'oubliez pas les lieux où ils ont tourné.

Les productions, notamment étrangères, travaillent sur une amplitude horaire de 12 heures. Il est justifié d'établir également un tarif de nuit de 12 heures correspondant aux coûts spécifiques induits ainsi qu'un taux « heure supplémentaire ». Il va de soi que les tarifs peuvent être divisés par 2 pour atteindre un tarif de 6 heures ou par 12 pour obtenir le prix de l'heure supplémentaire par rapport à une demi-journée que l'on s'attachera à ne facturer à ce taux qu'au-delà de 12 heures.:

Pratique généralisée aujourd'hui, les journées de montage et de démontage sont facturées par les gestionnaires de lieux à hauteur de 50% du prix du jour de tournage. Sinon, pratiquez des tarifs bas car il ne s'agit pas que cette facturation devienne dissuasive pour une production.

L'immobilisation d'un lieu par une production sans qu'une quelconque activité s'y opère ne doit pas faire l'objet d'une facturation s'il s'agit du week-end. En semaine, si la durée d'inactivité excède 48 heures, un tarif symbolique peut-être appliqué.

L'ampleur des équipes est un élément que nous vous recommandons de prendre en compte. En effet, les moyens mis en place pour accueillir une équipe progressent avec la taille de celle-ci. Il est donc possible d'établir une grille pour une équipe moyenne de 20 à 50 techniciens, et

d'indiquer que les équipes de moins de 20 bénéficieront d'un taux dégressif de 30 %, les équipes de plus de 50 d'un taux majoré de 30 %.

Une appréciation spécifique des projets pourra amener à des concessions tarifaires :

Une dégressivité en rapport avec la longueur du tournage : au-delà de trois jours, il est de bon usage « commercial » de pratiquer un « geste ». Un rabais d'un maximum de 20% à 25% est courant. Au-delà, l'effort relève de la catégorie ci-dessous.

Une dimension artistique forte du projet peut inciter l'administration à soutenir une production: le sujet du film ou du documentaire est en relation forte avec le lieu dont vous assurez la gestion ou aborde un sujet dont l'importance politique, sociale, culturelle ou sociétale justifie un soutien particulier, les budgets de ce type de films étant souvent restreints. Vous concéderez dès lors un rabais du montant de votre choix mais veillerez à le justifier, si possible par écrit, à la production de façon à ce que celle-ci ne considère pas que le tarif commun est celui concédé dans le cadre de ce film particulier. Nous vous incitons fortement à faire valoir auprès de vos contacts que les tarifs concédés ne doivent pas faire l'objet d'une publicité au risque de fermer les possibilités pour des projets à venir.

Les tarifs que vous établissez doivent être rendus publics (Bulletin Officiel). Les équipes de production ont en partie pour mission de fabriquer le film au coût le moins élevé, et il ne sera pas rare que vos interlocuteurs (repéreurs, régisseurs, directeurs de production) engagent une négociation sur le prix. Si vous suivez nos préconisations, si le principe qui préside à l'accueil des tournages est celui du service rendu, votre intérêt sera plus fortement protégé.

## **Le contrat ou convention**

Tout tournage doit faire l'objet d'un contrat, plus communément appelé dans le monde du cinéma et de l'audiovisuel, convention de tournage.

Vous trouverez ce contrat-type en annexe. Il a été validé par la Direction de lycées de la Région Île-de-France. Vous n'avez qu'à apposer votre logo ou l'en-tête de votre établissement.

## **Le cahier des charges**

Certains d'entre vous estimeront utile d'établir un cahier des charges lorsqu'ils doivent assurer la conservation de bâtiments ou d'œuvres de haute qualité, classés, inscrits ou autre.

Celui-ci définira l'ampleur des actions autorisées sur le site. Il inclura notamment les dispositions visant au respect de l'environnement et des obligations de sortie des lieux.

Il précisera les poids, longueurs et hauteurs limites, informations toujours utiles pour la production qui peut ainsi à l'avance prévoir le type de matériel qu'elle pourra utiliser.

La présence du technicien permettra de s'assurer au plus près du respect du cahier des charges et anticipera nombre de problèmes.

Vous trouverez à la fin du Manuel une proposition de cahier des charges (Annexe 3).

## **Les états des lieux**

À l'entrée et à la sortie des lieux, les responsables du site s'attacheront à effectuer un état des lieux en présence d'un représentant de la production. A ce stade, votre interlocuteur sera le régisseur général ou un de ses adjoints. Vous vous préoccuperez de vérifier qu'il est bien autorisé à signer ces documents. Si le lieu l'exige (par son caractère exceptionnel ou la qualité d'œuvres ou d'objets exceptionnels inamovibles) un état des lieux par huissier et à la charge de la production peut être demandé.

Si toutefois un problème surgissait, les procédures normales en pareil cas sont à engager. Une négociation entre le site et la production est toutefois recommandée pour éviter toute procédure judiciaire longue, fastidieuse et coûteuse.

Un état des lieux type est fourni à la fin du Manuel (Annexe 4)

## **L'assurance**

Le producteur délégué se doit de contracter une police d'assurance afin de protéger le film et ses coproducteurs de certains événements imprévus d'origines très diverses. En effet, que ce soit pendant la phase de préparation, de tournage ou même de finition, Il est indispensable de préserver la production de la défaillance d'un acteur en cas de maladie ou d'accident, d'une intempérie qui détruit un décor et qui oblige à bouleverser le plan de travail entraînant un surcoût important, ou même de la défaillance partielle ou totale du réalisateur qui ne peut assurer ses fonctions.

Le cas le plus redouté dit de « perte totale » conduit malheureusement un film à ne jamais être commencé ou terminé. Le sinistre est alors évalué et les dépenses déjà effectuées ou engagées contractuellement seront généralement remboursées au producteur au-delà de la franchise par sinistre et d'une franchise générale.

Les motifs de recours à l'assurance sont très divers et le plus souvent totalement inattendus ; c'est pourquoi la confiance en son courtier est totale de la part des producteurs. Dans le cas d'un décor loué à un tiers par la production, cette assurance protège aussi le bailleur du lieu contre toute forme de dégât engendré par le tournage (peinture abîmée, moquette détériorée, brûlure d'un meuble ou d'une tenture par un projecteur trop chaud, etc.). Pour que le bailleur s'assure que la production a bien contracté une assurance couvrant les dommages liés au tournage en ses locaux, il est communément admis que celui-ci exige par contrat la production d'une attestation émise en bonne et due forme par l'assurance et produite par le régisseur de la production. La production de cette attestation est considérée comme une clause essentielle du contrat. Elle est une condition suspensive et peut amener à une résiliation immédiate de la convention.

L'ensemble des annexes est téléchargeable sur l'Intranet de la Région Île-de-France ou sur l'espace professionnel du site internet de la Commission du Film d'Île-de-France.

Pour cela, rendez-vous à l'adresse : [www.iledefrance-film.com](http://www.iledefrance-film.com)

Après avoir créé votre profil dans l'espace professionnel, vous aurez accès à ces outils pratiques adaptables, en version Word.

# Répondre à une sollicitation

Lorsqu'une production entame la recherche de décors, elle assigne un des membres de l'équipe technique à cette tâche. Il peut s'agir d'un repéreur qui y consacre l'entièreté de ses activités professionnelles. Il peut s'agir également d'un assistant-réalisateur ou d'un 2<sup>ème</sup> assistant-réalisateur et parfois d'un régisseur.

Toutefois, dès que des espaces publics sont nécessaires pour le film, les professionnels expérimentés qui connaissent les ressources de la base de données de la Commission du Film d'Île-de-France prennent contact avec nous, soit au travers du moteur de recherche de la base de données, soit directement par mail ou par téléphone, initiative complétée par des rendez-vous lors de recherches importantes pour des films de grande ampleur.

Lorsque la personne en charge du repérage effectue une recherche via la base de données, elle établit un carnet de repérage de façon à obtenir de la Commission du Film tout ou partie des renseignements concernant les décors.

Dès lors détentrice de l'intégralité des renseignements iconographiques et techniques, la production exercera un arbitrage et, si un des sites est choisi pour un repérage, le repéreur prendra contact avec vous.

Des films étant tournés en Île-de-France depuis plus de cent ans, nombre de professionnels ont une connaissance du territoire francilien telle qu'elle les amène à solliciter leur seule mémoire et leur seul savoir-faire afin de proposer des décors. Ils sont donc susceptibles de prendre contact directement avec vous.

Lors de ces premiers contacts, vous pourrez leur communiquer les fiches de la base de données que nous aurons réalisées et dont nous vous aurons fait parvenir une copie. Cela vous épargnera ainsi de fastidieux exercices d'énumération des données utiles à la production concernant les décors.

- Les propositions de la Commission sont évaluées, rejetées ou retenues par la société de production et elle prend alors contact avec le site.
- La production prend directement contact avec le site.

## La visite de pré-repérage

Un repéreur aura préalablement fait des recherches et soumis à la production des photos de lieux présélectionnés dans votre site. Le metteur en scène fait un choix parmi ces propositions et est alors prévu la visite de pré-repérage avec systématiquement le metteur en scène, l'assistant réalisateur, le régisseur général, le chef décorateur (souvent) et le directeur de production (parfois).

La société de production souhaitera visiter les décors qu'elle a identifiés. Vous devrez alors organiser la visite du ou des décors. Cela vous donnera l'occasion de faire valoir d'autres décors disponibles dans votre lycée auprès de l'équipe. Néanmoins, la visite se concentrera essentiellement sur les décors identifiés auparavant.

Autant que possible, vous devrez bien préparer cette visite, mobilisant votre personnel technique et s'assurant la disponibilité et l'ouverture des lieux.



Cette visite de pré-repérage doit permettre au(x) représentant(s) de la production de se faire une idée précise de la nature du décor, à savoir : adéquation entre période du scénario et du style du décor et organisation logistique et technique de façon globale,

A l'issue de cette visite, un choix final est établi et le travail de la régie se fait. Un repérage technique est prévu peu de temps avant le tournage avec les techniciens de l'équipe pour préparer l'organisation du tournage et régler les modalités techniques et administratives, à savoir l'implantation des loges, bureaux, locaux techniques, les besoins en énergie, les interruptions de circulation, l'implantation de la cantine, des sanitaires, le stationnement des camions et des dispositifs de sécurité ... Assisteront probablement à cette visite le chef opérateur (cameraman) et le chef décorateur, le chef machiniste et le chef électricien et souvent le réalisateur, l'assistant réalisateur, le régisseur général, le directeur de production... (le cas échéant et s'il y a lieu, les sfx, les vfx, les animaliers, etc...).. Il est donc indispensable que la personne désignée par le site puisse répondre à toutes les questions des personnes responsables de l'équipe de tournage.

## **Les éléments nécessaires à l'accueil d'un tournage : avant et pendant**

### **- Le stationnement des camions :**

Donnée logistique primordiale mais source de dérangement la plus visible et la plus contraignante, le stationnement des camions doit permettre à l'équipe de tournage de s'installer à proximité du décor pour assurer le plus d'efficacité, de sécurité et de confort. L'idéal est un stationnement au sein même du site.

Le gestionnaire du site doit donc s'attacher à proposer au régisseur s'il le peut un emplacement de stationnement répondant à plusieurs critères :

- Un espace large ou étendu (taille des camions)
- Un espace permettant de concentrer toute l'équipe (éviter si possible la dispersion)
- Un espace supportant le poids des camions
- Un espace qui gêne le moins les riverains
- Un espace le moins éloigné possible du décor

### **- La restauration et l'hébergement :**

La restauration de l'équipe de tournage est essentielle au bon déroulement des prises de vue et à la qualité de l'organisation générale. Une cantine est toujours assurée sur le tournage.

- L'implantation de la cantine

Le gestionnaire du site devra s'il le peut proposer un emplacement ou un espace qui accueillera la cantine. Celui-ci devra être à proximité du plateau. L'équipe y installera une tente, des tables, son matériel etc... La mise à disposition de locaux agréables et de mobilier sera particulièrement appréciée par l'équipe, notamment pendant les saisons fraîches ou froides. Si les prémices ne permettent l'accueil de la cantine, la production devra être orientée vers le site. Connaître le nom et les coordonnées de la personne qui s'occupe de ces aspects et les communiquer au régisseur est un plus apprécié des productions.

- Nourrir l'équipe



Vous veillerez à fournir une liste de magasins, si possible bio, ou de producteurs locaux pour que la société qui assure la cantine puisse acheter des matières premières localement de manière à soutenir la production locale et à éviter la consommation d'énergie pour le transport. Ceci étant, les prix devront être adaptés à la pratique d'achat des gestionnaires de cantine.

- **La mise à disposition de locaux :**

Les équipes ont besoin d'espaces techniques pour la préparation puis le tournage. Il leur faut des ateliers pour fabriquer et/ou stocker décors et costumes, des loges pour les comédiens et figurants...

Le site veillera à proposer des locaux lors de la visite de pré-repérage traduisant ainsi de façon très concrète la notion de service qui doit présider à l'accueil de tournages. Nous recommandons que cette mise à disposition soit gracieuse.

- **La sécurité :**

Le bon déroulement du tournage et l'installation de l'équipe de tournage supposent un bon encadrement de la sécurité.

Il revient au gestionnaire du site d'enjoindre la production à s'assurer de la sécurité des biens et des personnes lors du tournage, que cela concerne les interdictions et limitations d'accès au plateau ou les zones de stationnement (attestation d'assurance à fournir par la production).

Cela étant, le gestionnaire doit préciser les espaces interdits ou limités pendant la durée du tournage.

En tant que donneur d'ordre, la production devra de son côté s'assurer que les règles de sécurité incombant au site sont bien respectées par celui-ci.

Par ailleurs, un plan de prévention devra être établi entre la production et le site, conformément à l'article R4511-1 du code du travail, dès lors que des personnes employées par le site sont présentes sur le décor en même temps que l'équipe de tournage.

Le site devra également fournir les documents obligatoires prévus dans le cadre d'un contrat de location immobilière.

L'ensemble de ces documents sera annexés à la convention de tournage.

- **Les aléas d'un tournage : être disponible**

Bien que le tournage soit organisé minutieusement suivant un calendrier et un plan de travail rigoureux, fabriquer un film reste une activité empirique. Un tournage est soumis à toutes sortes d'aléas allant de la météo, de soucis techniques à la maladie d'un comédien. Par conséquent, la qualité et la réactivité du site compteront beaucoup pour la production.

Ne sachant quels problèmes inattendus elle aura à surmonter, l'équipe de tournage se sentira plus en sécurité si elle sait pouvoir compter sur la mobilisation possible d'un cadre du lycée et sur la présence permanente d'un responsable technique sur le plateau.

- **Besoins humains et ressources techniques**

L'accueil de tournage et la location d'un décor contre redevance suppose que le site mette gracieusement à disposition au minimum une personne des services techniques liée à ce décor. La notion de service présidant à l'accueil de tournage, aucune surfacturation ne doit survenir pour le premier agent technique mis à disposition.

- Humains

Lors du tournage, la production pourra faire appel aux habitants de la commune accueillant votre lycée pour faire office de figurants. Cette expérience ludique est à la fois une source d'emplois et un mode de participation directe à l'élaboration du film. Le casting des figurants s'organise environ 2-3 semaines avant le début du tournage. Le site mettra alors à disposition une salle pour accueillir le casting.

- Electricité

Les besoins en électricité des productions sont de plus en plus importants car les réalisateurs souhaitent bénéficier de l'intégralité de l'amplitude horaire mise à leur disposition dans un décor et demandent donc qu'une lumière constante leur permette de filmer des scènes avec une lumière cohérente.

Certes, l'évolution technique des matériels d'éclairage permet aujourd'hui des consommations plus basses mais la demande en énergie reste élevée.

Pour parer à toute demande, les productions ont tendance à s'équiper de groupes électrogène. Fiables car indépendants des aléas de baisse de tension du secteur, ils posent problème sur un plan environnemental : ils consomment des énergies fossiles ; leur transport sur place signifie là aussi énergie fossile.

De façon à réduire l'impact écologique, les sites peuvent donc proposer un raccordement au secteur local si celui-ci présente des caractéristiques adéquates aux besoins : puissance élevée, stabilité, accessibilité.

Ces critères sont souvent remplis par les branchements au sein des bâtiments publics. Veillez à les proposer ; les productions sont heureuses d'utiliser ce qui leur est offert, le coût de location du groupe électrogène se déduisant du budget du film. Il reste que l'énergie consommée sera payée par la production ; il s'agira dès lors d'organiser sa refacturation.

Les productions rechignent parfois à utiliser ces branchements car ils supposent des démarches auprès du fournisseur électrique, nombreuses, longues et astreignantes. Les sites peuvent étudier la prise en charge de certains rendez-vous sur place pour alléger les emplois du temps de la production. Le site devra également veiller à la sécurité et à la disponibilité de ces branchements. C'est un service que le site peut proposer. Il devra être envisagé tant avec la production qu'avec le fournisseur.

## **Calendrier type**

Le responsable veillera à :

- Anticiper autant que possible les besoins en renseignements techniques liés au futur accueil du tournage
- Répondre dans des délais aussi courts que possible aux questions que lui aura posé la production

De façon générale, les autorisations de tourner devront faire l'objet d'une étude de principe courte (délai de 5 jours ouvrables) ce qui permet à une production d'établir raisonnablement son plan de travail. Ce délai est aussi une meilleure garantie pour le site de voir son offre acceptée par la production.

Une fois la phase de pré-repérage et d'organisation logistique achevée, le site et la production signeront le contrat établissant l'autorisation de tournage. La signature doit avoir lieu au minimum 1 semaine avant le début du tournage.

Au cours de cette semaine, le site s'attachera à préparer les éléments convenus avec la production et donnera les ordres aux différents services concernés. Le plan de travail du tournage permettra d'aménager l'agenda d'organisation pour le site. Le jour J, le site veillera au bon déroulement des dispositions prises et à la bonne mise en place des ressources techniques et humaines.

## **Communiquer durant le tournage**

L'accueil d'un tournage sur le territoire de votre site constitue indéniablement un évènement qui suscite la curiosité. S'il est appréciable d'éveiller autant d'intérêt, la communication pendant le tournage demeure une gêne qu'il faut contenir. La qualité d'accueil dépend également de cet aspect et il est nécessaire de prendre toutes les dispositions pour assurer la tranquillité et par extension la sécurité du tournage.

La durée d'un tournage est généralement courte et son organisation intense. Par conséquent, le calendrier de l'équipe de tournage est particulièrement serré et toute perturbation extérieure peut enrayer la mécanique.

Ainsi, le site veillera à ne pas favoriser de communication au sein de la commune pendant la durée du tournage.

Toute communication à la presse devra se faire en différé, une fois le tournage achevé. Ces mesures visent à éviter à la production et plus largement au site, de devoir affronter la gestion de personnes extérieures et d'amener à démultiplier les vigiles et agents de sécurité aux frais de la production.

# Communiquer sur le tournage

Le pouvoir de l'image est fort et le cinéma est un vecteur de promotion puissant. Si les retombées économiques de l'accueil d'un tournage sont directes et palpables, les retombées en termes de communication sont différées.

L'accueil d'un tournage dans votre lycée représente un potentiel d'image à exploiter. Cette image renvoie au caractère patrimonial ancien ou récent du site et au dynamisme de l'équipe d'animation du lycée.

La communication liée au tournage se décline en deux temps :

- **La presse : communiquer sur la venue du tournage**

La présence de la presse notamment locale, invitée par le site, devra impérativement faire l'objet d'une négociation avec la production. Elle devra se conformer aux conditions posées par la société de production. Vous pourrez alors tirer avantage de cet événement pour asseoir l'image et le dynamisme de votre lycée. De façon générale, il va de soi que, sur plateau, les journalistes devront rester discrets et respectueux de l'œuvre en devenir et faire attention au droit à l'image des personnes. Le site devra ainsi discuter de ces aspects avec l'attaché de presse de la société de production. Il sera également intéressant de communiquer en interne sur l'accueil du tournage, l'expérience montre que cet accueil motive les équipes.

- **Obtenir des images, photos et vidéos et le droit de les utiliser**

Les supports iconographiques seront les outils indispensables à toute communication sur le tournage. Il est donc important d'obtenir des photos du film, du tournage dans les décors du site, voire des comédiens... cependant, il faut savoir que les comédiens « gèrent » leur image et acceptent rarement les photos de plateau, hormis les photos de plateau réalisée par un photographe appointé par la production. Les productions se réservent souvent les photos de plateau les plus significatives, notamment les gros plans des comédiens. Il est plus facile de négocier une photo grand angle du décor en action qu'un gros plan. Votre communication devra s'adapter à ces conditions et savoir en tirer le meilleur bénéfice. Le site ne doit pas s'interdire de demander pour elle-même ou pour un journal ces clichés, selon le très ancien principe du « qui ne demande rien... »

Par ailleurs, si la production accepte que vous preniez des clichés sur plateau, vous devrez vous assurer que toutes les photos que vous retiendrez pour la promotion de votre site sont approuvées par la production.

Pour faciliter les échanges avec la production, il est impératif de prévoir ces aspects dans le contrat et de se tenir aux accords trouvés. Vous devrez parfois relancer la production pour obtenir ce que vous attendez d'elle ; c'est compréhensible car le centre d'intérêt principal de la production est la fabrication du film. Les engagements connexes peuvent facilement être oubliés tant l'action de tournage est intense. Ne blâmez pas vos interlocuteurs ; rappelez vous simplement à leur bon souvenir tant qu'ils sont sur votre territoire...

Sachez qu'au moment de l'exploitation du film (c'est-à-dire sa sortie en salle, en vidéo), l'obtention de ces photos ou des extraits sera plus ardue car la gestion des droits du film sera toute ou en partie passée entre les mains du distributeur. Or, celui-ci ne se trouvera pas engagé à votre égard ; vos requêtes n'en auront que moins de force.

Négocier en amont l'accès aux images est donc primordial si le site a l'intention de communiquer sur le tournage. Elle assurera le site d'outils efficaces dans une parfaite légalité.

- **Obtenir les mentions au générique**

C'est le moyen le plus évident d'établir le lien entre votre site et le film. D'une part cela ne coûte rien à la production et d'autre part, c'est le meilleur moyen de vous faire connaître des professionnels du cinéma et de l'audiovisuel qui y sont très attentifs. L'obtention des mentions au générique est la première contrepartie qu'une production est prête à offrir dans le cadre d'un échange de services. La demande de mention doit impérativement être prévue dans les contrats d'autorisation de tournage.

## **L'après tournage**

La sortie en salle et la diffusion de l'œuvre sur les écrans représentent une étape décisive pour la communication de votre site. Pour aller plus loin que la simple mention au générique, le site peut dans une certaine mesure bénéficier et participer à la promotion du film.

- **Négocier une présentation dans le dossier de presse**

La sortie d'un film ou d'une œuvre audiovisuelle s'accompagne d'un dossier de presse. Sous forme d'une plaquette, il présente l'œuvre et ses créateurs. Votre site peut tenter d'y voir incluse une courte présentation de votre lycée et ainsi interpeller la presse, le public et les professionnels.

- **Les avant-premières**

Évènements promotionnels qui précèdent la sortie officielle du film, les avant-premières sont de diverses natures.

La plupart de ces avant-premières se déroulent à Paris et plus rarement dans d'autres villes. Ce type d'avant-première dans votre site suppose que l'action y tient une part importante et que vous vous êtes particulièrement investi.

Néanmoins, votre site peut négocier quelques invitations. Cet évènement fait se rencontrer divers intervenants de la profession et sera une opportunité pour faire de nouveaux contacts et parler de votre site. Il est sage que cette demande soit contractuelle.

Un autre type d'avant-première est la projection organisée en interne dans votre lycée. Encore une fois cette possibilité dépendra du temps de tournage effectif au sein de votre lycée.

- **La promotion auprès de la presse**

La sortie en salle du film est un moment clé de la promotion de votre site auprès de la presse aussi bien nationale, spécialisée que régionale.

Pour en bénéficier, vous devrez entrer en contact avec les journalistes qui peuvent être tentés, et de façon opportuniste, de bénéficier de la couverture sur la sortie du film pour faire un article sur l'accueil du tournage dans votre site. L'article pourra être un bilan de l'expérience avec interviews de témoins et impressions et attentes par rapport au succès du film. Il mettra également en valeur vos équipes dans un rôle inhabituel pour le grand public. Le site veillera impérativement à passer par l'intermédiaire de l'attaché de presse responsable de la communication sur le film.

Cette promotion peut également être l'occasion pour le site de faire savoir qu'il serait disposé à accueillir d'autres tournages.

- **La promotion auprès des professionnels**

Deux organes de presse professionnels français se font l'écho à intervalle régulier des tournages, et constituent des supports d'une communication efficace.

La Commission du Film d'Ile-de-France a inauguré, dès sa création, une politique de soutien aux sites qui souhaitent communiquer sur l'accueil de tournages.